

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les conditions contractuelles applicables à tout achat effectué et régissent l'ensemble des commandes, ventes et livraisons des produits quels que soient les types de commandes, par fax, Internet et par tout autre moyen. Toute commande ou acceptation est réalisée sans réserve des présentes conditions générales de vente par le client.

Le client est informé que les prix peuvent varier d'une version à l'autre du même produit ou dans le cas d'une commande de produits spécifiques et que les catalogues peuvent ne plus être valables si depuis leur édition, la nouvelle version du produit a été commercialisée.

Les présentes conditions générales de vente peuvent être adaptées dans le cadre de « conditions particulières de vente ».

1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Les présentes conditions générales de vente ont été établies selon les usages en vigueur dans la Profession de la Plasturgie. Elles sont applicables à toutes les ventes de produit "propres" conçues par nous susceptibles d'être répertoriés ou portés sur notre catalogue et font échec à toutes clauses contraires formulées par l'acheteur, notamment sur toutes les conditions générales d'achat sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre Société.

1.2 En conséquence, la passation des commandes par un client emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente. Conformément à la réglementation en vigueur, le fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de vente en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de conditions de vente particulières par écrit.

1.3 Des dérogations ne peuvent qu'être exceptionnelles compte tenu de l'obligation légale qui pèse sur nous d'appliquer les mêmes conditions à tous nos clients pour des commandes semblables.

1.4 Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'être complétées par des conditions générales catégorielles ou des conditions particulières de vente dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

2 - OFFRE ET COMMANDE

2.1 Toute commande implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions de vente.

2.2 Les offres portées sur notre catalogue ou tout autre document commercial n'ont qu'une valeur indicative et ont une durée limitée dans le temps.

2.3 La livraison est subordonnée à l'existence d'un stock adéquat au moment de la réception de la commande.

2.4 Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par nous, même en cas de prise de commande par un de nos représentants. L'acceptation pourra également résulter de l'expédition des produits.

2.5 Nous nous réservons de droit d'apporter, à tout moment, toute modification que nous jugeons utile à nos produits et ce, sans être obligé de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande.

2.6 Nous pouvons également modifier sans préavis les modèles figurant sur nos prospectus ou catalogues.

2.7 Aucune modification ou annulation de commande ne peut être prise en considération si elle n'est pas parvenue avant la livraison et si les parties ne se sont pas mises d'accord préalablement sur les principes et sur les conséquences qui en découlent, c'est à dire la conservation par nous mêmes des acomptes versés, et ce à titre de dommages et intérêts et le cas échéant la fixation amiable ou judiciaire de dommages et intérêts complémentaires.

2.8 Pour toute commande inférieure à 80 € HT, le client sera redevable à titre de frais d'une somme de 15 €.

3 - PRIX

3.1. Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande (au moment de la confirmation de la commande). Les prix sont stipulés hors taxes. Les prix, renseignements portés sur nos catalogues, prospectus, tarifs et autres documents commerciaux, sont donnés à titre purement indicatif.

3.2 Le tarif peut prévoir des majorations en fonction des services rendus par nous-mêmes ou des minorations en fonction de

services pris en charges par l'acheteur.

3.3 Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'acquéreur. Une offre commerciale particulière sera alors adressée par écrit à l'acheteur.

3.4 A défaut d'actualisation, les prix nets et les remises pouvant être consentis au titre de conditions particulières de vente, ne seront valables que pour une période de 12 mois maximum à compter du jour de leur mise en application (c'est-à-dire à compter de l'envoi de la proposition de tarifs). A l'expiration de ce délai, notre Société adressera, de nouvelles conditions commerciales par écrit au client.

3.5 Les conditions de rabais, ristournes, remises (conditions particulières de vente) sont communiquées sur simple demande en application des textes légaux en vigueur.

3.6 Des contrats de coopération commerciale peuvent être signés dans des cas particuliers. Ils doivent être établis par écrit en 2 exemplaires, chaque partie en détenant un.

4 - PAIEMENT

4.1 Sauf dispositions différentes, les paiements sont effectués nets à 30 jours de la date de livraison, sans escompte, à notre siège social.

4.2 Les paiements plus courts feront l'objet d'un escompte dont le montant est indiqué sur les factures. Les effets de commerce et les chèques ne sont que des modes de paiement, le paiement n'étant effectif que lors de leurs règlements à la date convenue ; tout report d'échéance devant être négocié et garanti.

4.3 Jusqu'au parfait paiement, nous restons propriétaire des produits vendus et nous pouvons exercer le droit de rétention sur tous les biens appartenant à l'acheteur qui seraient détenus par nous à quelque titre que ce soit. Nous pouvons exercer également l'action en revendication prévue par la clause de réserve de propriété (art.10) en cas de retard ou de défaut de paiement.

4.4 Outre le droit de réserve de propriété prévu à l'art.10, le non-retour des traites avec acceptation et domiciliation bancaire dans les 7 jours de leur envoi, le non-respect d'une échéance quelconque de paiement, une atteinte grave au crédit de l'acheteur, plus particulièrement la révélation d'un protêt ou d'un nantissement quelconque, entraînent de plein droit sans mise en demeure et à notre gré :

- soit la déchéance du terme et en conséquence l'exigibilité immédiate des sommes encore dues à quelque titre que ce soit et/ou la suspension de toute expédition.

- soit la résolution de l'ensemble des contrats en cours avec conservation des acomptes versés et rétention de tous biens comme il est dit ci-dessus.

4.5 Toutefois, nous pouvons accepter des garanties de paiement (art.10.3).

4.6 Toute facture (montant TTC) non réglée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte client. Il convient de rappeler qu'aucun rappel ou mise en demeure ne seront nécessaires pour faire courir les pénalités de retard. A défaut de précisions particulières, ces pénalités sont donc exigibles le 31^{ème} jour suivant la date de réception des marchandises. En outre, notre Société se réserve la faculté de saisir le Tribunal compétent aux fins que celui-ci fasse cesser cette inexécution, soit fixe une astreinte journalière par jour de retard. Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 € sera due, de plein droit et sans notification préalable, par l'acheteur en cas de retard de paiement. Notre société se réserve le droit de demander à l'acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

4.7 Les frais de recouvrement de créances seront à la charge de l'acheteur.

4.8 L'acheteur ne peut différer une échéance contractuelle de paiement sans notre accord si la livraison est retardée pour cas de force majeure (art.6.5). Il en est de même du paiement de la différence entre le montant total de la facture et le prix des produits susceptibles de donner lieu sur contestations de l'acheteur à des remplacements ou avoirs.

4.9 Il est rappelé que la compensation légale suppose deux créances certaines, liquides et exigibles et qu'en conséquence, aucun "avoir d'office" n'est admis.

5 - EMBALLAGE

5.1 A défaut de convention contraire, les produits sont emballés sous colisage standard tels que définis sur les catalogues ou tarifs.

5.2 Si des emballages sont consignés, le prix de consignation est payable dans les mêmes conditions que celui des produits, son remboursement se fait par avoir après retour des emballages à notre usine dans un délai convenu à la commande.

5.3 Les emballages portant notre marque ne peuvent servir pour des produits d'autres marques.

6 - LIVRAISON

6.1 La livraison est réputée effectuée, par la délivrance des produits ou leur mise à disposition de l'acheteur ou de son transporteur, dans nos entrepôts.

6.2 Le cas échéant, le lieu de livraison effectif est indiqué par l'acheteur dans la commande.

6.3 Les livraisons sont opérées en fonction des stocks et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Il peut être procédé à des livraisons partielles.

6.4 Les délais de livraison sont indicatifs sauf convention contraire. Ils sont en fonction des stocks, des possibilités d'approvisionnement, de fabrication et de transport.

6.5 Les délais de livraison sont prolongés en cas de force majeure ou de cas fortuit tels que guerre, émeute, grève locale ou nationale, incendie, dégâts des eaux, bris de machine ou toute autre cause indépendante de notre volonté ou de nos fournisseurs. Dans tous les cas, nous devons aviser l'acheteur des problèmes posés et rechercher avec lui des solutions équitables.

6.6 Si l'acheteur ne prend pas la livraison à la date convenue, après une mise en demeure restée sans effet pendant 8 jours, la vente se trouvera annulée de plein droit si bon nous semble, les conséquences de cette annulation étant à la charge de l'acheteur.

6.7 Tout retard par rapport au délai indicatif de livraison initialement prévu ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le client et enregistrée par notre Société. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande. La responsabilité de notre Société ne peut en aucun cas être mise en cause pour des faits commis en cours de transport, destruction, avarie, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur.

6.8 La livraison n'est effectuée que si l'acheteur est à jour de ses obligations de toute nature vis-à-vis de nous

6.9 Sauf dispositions contractuelles contraires, l'expédition franco de port et emballage en France métropolitaine est assurée à partir du montant de commande unitaire minimum indiqué sur les tarifs en dessous duquel l'expédition a lieu en port avancé et l'emballage facturé.

6.10 Si une commande n'a pu être partiellement livrée de notre fait, les frais supplémentaires nécessités par la livraison du reliquat sont pris en charge par nous-mêmes

6.11 En cas de non-paiement intégral ou partiel d'une facture venue à échéance, notre Société se réserve le droit de suspendre immédiatement toute livraison en cours et/ou à venir, sans que le client ne puisse prétendre à un quelconque indemnité.

7 - TRANSPORT - RECEPTION

7.1 Même en cas de vente avec réserve de propriété, l'acheteur devra, à la réception des produits, en cas d'avaries ou de colis manquants, faire toutes les contestations nécessaires et les réserves vis-à-vis du transporteur selon les dispositions de l'article L 133-3 du Code du Commerce, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 3 jours de la réception. Il devra également nous aviser immédiatement faute de quoi l'acheteur s'interdit d'exercer tout recours à notre encontre.

7.2 Si l'acheteur désire une assurance particulière pour le transport, il en assumera le coût.

8 - GARANTIE- RESPONSABILITE

8.1 Les produits sont garantis contre tout défaut de fabrication dans les conditions prévues sur nos documents commerciaux.

8.2 Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur telles que décrites à l'article 7.1., en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par notre Société que si elle est effectuée par écrit, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans le délai de 3 jours.

8.3 Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

8.4 Nous aurons la possibilité de vérifier les produits sur place ou de demander leur retour. En aucun cas le retour ne pourra être décidé unilatéralement par l'acheteur.

8.5 Après accord sur la réalité des défauts il sera convenu :
- soit du remplacement gratuit des produits s'ils sont toujours fabriqué.

- soit la fourniture gratuite de produit semblable.

- soit la réparation ou la mise en conformité, éventuellement chez l'acheteur.

- soit un avoir.

8.6 Dans aucun cas, aucune autre demande à quelque titre que ce soit ne sera acceptée.

8.7 Nous ne pouvons être tenu pour responsable d'un défaut de montage ou d'une modification du produit réalisé par l'acheteur non plus que d'un défaut d'entretien ou d'utilisation, de la conséquence de la vétusté, ou de l'usure normale.

8.8 Aucune réclamation ne sera possible si l'acheteur ou un tiers a tenté de remédier à une éventuelle non-conformité du produit sans notre accord.

8.9 Les frais et risques de retour des produits présumés défectueux sont à la charge de l'acheteur sauf accord préalable contraire.

8.10 La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant.

9 - CONFIDENTIALITE

9.1 Les études, dessins, modèles et documents, propriété de nous-même et transmis à l'acheteur, ne peuvent être communiqués par celui-ci à des tiers et devront nous être restitués à l'issue de leur examen.

10 - RESERVE DE PROPRIETE

10.1 Les ventes sont effectuées avec réserve de propriété, ce qui signifie que l'acheteur ne deviendra propriétaire des produits qu'après leur parfait paiement (du montant en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement).

10.2 Toute clause contraire, et notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L 524-16 du Code de commerce.

10.3 Cependant, dès la livraison, l'acheteur devra en assumer les risques et assurer leur bonne conservation ; il ne pourra ni les modifier, ni les incorporer, ni les revendre sans notre accord.

10.4 Si la légalisation du pays de l'acheteur ne reconnaît pas la validité des clauses de réserve de propriété, en particulier en cas de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ou si l'acheteur désire revendre les produits avant leur paiement, il sera tenu de nous accorder des garanties de paiement sérieuses telles que chèques certifiés, traites sur clients, subrogations de paiement, aval sur traites, etc...

10.5 Les codes d'identification des produits devront être préservés par l'acheteur.

11 - LEGISLATION - LITIGES

11.1 Les contrats sont régis par la législation française.

11.2 L'élection de domicile est faite par notre Société, à son siège social.

11.3 Tout différent au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclu par notre Société, ou au paiement du prix, sera porté devant le Tribunal de commerce du siège de notre Société, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

11.4 L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

11.5 En outre, en cas d'actions judiciaires ou toute autre action en recouvrement de créances par notre Société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

11.6 Nous nous réservons le droit, si nous sommes demandeurs, de saisir le tribunal du siège de l'acheteur et éventuellement de se prévaloir de la législation de celui-ci.